

2020

Rapport annuel

31 décembre 2020

Les Fonds distincts AIC sont émis par :

ivari^{MC}

Fonds distincts AIC

Rapport annuel 2020

TABLE DES MATIÈRES

▪ Rapport de l'auditeur indépendant	1
GROUPE DIVERSIFIÉ AIC	
▪ Fonds distinct Canada diversifié AIC	3
GROUPE À REVENU AIC	
▪ Fonds distinct marché monétaire AIC	6
NOTES ANNEXES	9
Renseignements supplémentaires (non audité)	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrat des
Fonds distincts AIC :

Fonds distinct Canada diversifié AIC
Fonds distinct marché monétaire AIC
(chacun individuellement, le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2019, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2020 et 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 1^{er} avril 2021

Fonds distinct Canada diversifié AIC

États de la situation financière

Aux 31 décembre 2020 31 décembre 2019

(en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)

Actif**Actif courant**

Placements, à la juste valeur	4 595	4 203
Trésorerie	112	20
Montants à recevoir pour des placements vendus	-	2
Montants à recevoir du gestionnaire	109	174
	<u>4 816</u>	<u>4 399</u>

Passif**Passif courant**

Montants à payer pour des placements achetés	1	1
Charges à payer et autres passifs	32	40
	<u>33</u>	<u>41</u>

Actif net attribuable aux titulaires de contrat 4 783 4 358

Actif net attribuable aux titulaires de contrat par catégorie

Option garantie à 100 %	3 460	3 208
Option garantie à 75 %	1 323	1 150
	<u>4 783</u>	<u>4 358</u>

Actif net attribuable aux titulaires de contrat par part

Option garantie à 100 %	8,90	7,55
Option garantie à 75 %	10,59	8,97

Fonds distinct Canada diversifié AIC

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 2019

(en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)

Revenus

Distributions des fonds sous-jacents	-	169
Autres revenus (pertes)	10	11
Gain (perte) réalisé à la vente de placements	23	64
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	843	479
	<u>876</u>	<u>723</u>

Charges

Frais de gestion	94	104
Frais d'administration	72	155
Honoraires d'audit	8	8
Droits de garde	5	2
Autres frais d'exploitation	24	37
	<u>203</u>	<u>306</u>

Moins les charges d'exploitation payées par le gestionnaire (72) (162)

Charges d'exploitation, montant net 131 144

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat 745 579

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par catégorie

Option garantie à 100 %	542	426
Option garantie à 75 %	203	153
	<u>745</u>	<u>579</u>

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par part

Option garantie à 100 %	1,34	0,93
Option garantie à 75 %	1,60	1,05

Fonds distinct Canada diversifié AIC

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

	Fonds	Option garantie à 100 %	Option garantie à 75 %
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à l'ouverture de l'exercice	4 358	3 208	1 150
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	745	542	203
Transactions sur parts			
Rachat de parts	(320)	(290)	(30)
Total des transactions sur parts	(320)	(290)	(30)
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à la clôture de l'exercice	4 783	3 460	1 323
Variations attribuables aux transactions sur parts (en milliers)			
Parts en circulation à l'ouverture de l'exercice		425	128
Parts rachetées		(36)	(3)
Parts en circulation à la clôture de l'exercice		389	125

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
(en milliers de dollars)

	Fonds	Option garantie à 100 %	Option garantie à 75 %
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à l'ouverture de l'exercice	4 605	3 377	1 228
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	579	426	153
Transactions sur parts			
Rachat de parts	(826)	(595)	(231)
Total des transactions sur parts	(826)	(595)	(231)
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à la clôture de l'exercice	4 358	3 208	1 150
Variations attribuables aux transactions sur parts (en milliers)			
Parts en circulation à l'ouverture de l'exercice		501	153
Parts rachetées		(76)	(25)
Parts en circulation à la clôture de l'exercice		425	128

Fonds distinct Canada diversifié AIC

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	745	579
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Distributions provenant de fonds sous-jacents	-	(169)
Gain (perte) réalisé à la vente de placements	(23)	(64)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	(843)	(479)
Achats de placements	-	(174)
Produit de la cession de placements	476	1 161
Montants à recevoir du gestionnaire	65	10
Charges à payer et autres passifs	(8)	(42)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	412	822
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montants payés pour des parts rachetées	(320)	(826)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(320)	(826)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	92	(4)
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture de l'exercice	20	24
Trésorerie (découvert bancaire) à la clôture de l'exercice	112	20

Fonds distinct Canada diversifié AIC

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2020

Valeur nominale (en milliers de \$)/ Nbre d'actions/ Nbre de parts	Titre	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
Fonds communs de placement 96,1 %			
449 003	Fonds de revenu de dividendes Plus Manuvie, série « Conseil »	3 720	4 595
	Total des placements	3 720	4 595
	Autres actifs, moins les passifs 3,9 %		188
	Actif net attribuable aux titulaires de contrat 100,0 %		4 783

Fonds distinct marché monétaire AIC

États de la situation financière

Aux 31 décembre 2020 31 décembre 2019

(en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)

Actif**Actif courant**

Placements, à la juste valeur	1 239	1 343
Trésorerie	76	82
Montants à recevoir pour des placements vendus	1	1
Montants à recevoir du gestionnaire	22	30
Distributions à recevoir des fonds sous-jacents	1	2
	<u>1 339</u>	<u>1 458</u>

Passif**Passif courant**

Montants à payer pour des placements achetés	1	2
Charges à payer et autres passifs	23	32
	<u>24</u>	<u>34</u>

Actif net attribuable aux titulaires de contrat 1 315 1 424

Actif net attribuable aux titulaires de contrat par catégorie

Option garantie à 100 %	1 192	1 286
Option garantie à 75 %	123	138
	<u>1 315</u>	<u>1 424</u>

Actif net attribuable aux titulaires de contrat par part

Option garantie à 100 %	6,27	6,24
Option garantie à 75 %	7,25	7,20

Fonds distinct marché monétaire AIC

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 2019

(en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)

Revenus

Intérêts à distribuer	-	1
Distributions des fonds sous-jacents	15	28
Autres revenus (pertes)	1	1
	<u>16</u>	<u>30</u>

Charges

Frais de gestion	10	7
Frais d'administration	40	59
Honoraires d'audit	8	8
Droits de garde	5	1
Autres frais d'exploitation	13	19
	<u>76</u>	<u>94</u>

Moins les charges d'exploitation payées par le gestionnaire (66) (87)

Charges d'exploitation, montant net 10 7

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat 6 23

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par catégorie

Option garantie à 100 %	5	20
Option garantie à 75 %	1	3
	<u>6</u>	<u>23</u>

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par part

Option garantie à 100 %	0,02	0,09
Option garantie à 75 %	0,04	0,12

Fonds distinct marché monétaire AIC

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

	Fonds	Option garantie à 100 %	Option garantie à 75 %
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à l'ouverture de l'exercice	1 424	1 286	138
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	6	5	1
Transactions sur parts			
Produit de l'émission de parts	91	91	-
Rachat de parts	(206)	(190)	(16)
Total des transactions sur parts	(115)	(99)	(16)
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à la clôture de l'exercice	1 315	1 192	123
Variations attribuables aux transactions sur parts (en milliers)			
Parts en circulation à l'ouverture de l'exercice		206	19
Parts émises		14	-
Parts rachetées		(30)	(2)
Parts en circulation à la clôture de l'exercice		190	17

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
(en milliers de dollars)

	Fonds	Option garantie à 100 %	Option garantie à 75 %
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à l'ouverture de l'exercice	1 547	1 401	146
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	23	20	3
Transactions sur parts			
Produit de l'émission de parts	8	8	-
Rachat de parts	(154)	(143)	(11)
Total des transactions sur parts	(146)	(135)	(11)
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à la clôture de l'exercice	1 424	1 286	138
Variations attribuables aux transactions sur parts (en milliers)			
Parts en circulation à l'ouverture de l'exercice		228	21
Parts émises		1	-
Parts rachetées		(23)	(2)
Parts en circulation à la clôture de l'exercice		206	19

Fonds distinct marché monétaire AIC

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	6	23
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Distributions provenant de fonds sous-jacents	(15)	(28)
Achats de placements	(85)	(8)
Produit de la cession de placements	204	162
Montants à recevoir du gestionnaire	8	16
Charges à payer et autres passifs	(9)	(15)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	109	150
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la vente de parts	91	8
Montants payés pour des parts rachetées	(206)	(154)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(115)	(146)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(6)	4
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture de l'exercice	82	78
Trésorerie (découvert bancaire) à la clôture de l'exercice	76	82
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôt étranger	-	1

Fonds distinct marché monétaire AIC

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2020

Valeur nominale (en milliers de \$)/ Nbre d'actions/ Nbre de parts	Titre	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
Fonds communs de placement 94,2 %			
123 915	Fonds du marché monétaire Manuvie, série HE	1 239	1 239
	Total des placements	1 239	1 239
	Autres actifs, moins les passifs 5,8 %		76
	Actif net attribuable aux titulaires de contrat 100,0 %		1 315

Notes annexes pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019
(en milliers de dollars)

1. LES FONDS

ivari est l'émettrice exclusive du contrat de rente variable qui est investi dans des fonds communs (les « fonds sous-jacents »). L'actif du Fonds distinct Canada diversifié AIC et du Fonds distinct marché monétaire AIC (individuellement, un « Fonds », et collectivement, les « Fonds ») est la propriété de ivari, mais leur actif est détenu distinctement des autres actifs de ivari en vertu de la *Loi sur les sociétés* d'assurances. Les Fonds ne constituent pas des entités juridiques distinctes.

Fonds communs Manuvie, une division de Gestion de placements Manuvie limitée (le « gestionnaire »), auparavant appelée Gestion d'actifs Manuvie limitée, est le gestionnaire des fonds sous-jacents. Avant le 25 septembre 2009, AIC Limitée était le gestionnaire des fonds sous-jacents. Le gestionnaire fournit certains services administratifs aux fonds sous-jacents.

Le siège social des Fonds est situé au 500-5000 Yonge Street, Toronto (Ontario) M2N 7J8, Canada.

La publication des états financiers de chacun des Fonds a été autorisée par ivari le 1 avril 2021.

La date de création des Fonds est le 18 janvier 1999.

Les états de la situation financière des Fonds sont aux 31 décembre 2020 et 2019. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat et les tableaux des flux de trésorerie visent les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019. L'inventaire du portefeuille est en date du 31 décembre 2020.

Les investisseurs doivent choisir entre deux options d'achat pour acquérir des titres des Fonds. L'une est assortie d'une garantie de 100 % et l'autre, d'une garantie de 75 %. Chacune de ces options comporte un ratio de frais de gestion différent.

Légende des abréviations

Les abréviations suivantes sont utilisées dans les présents états financiers :

Abréviations des devises

CAD - Dollar canadien

Autres abréviations

IAS - Norme(s) comptable(s) internationale(s)

JVRN - Juste valeur par le biais du résultat net

IASB - International Accounting Standards Board

TSX - Bourse de Toronto

IFRS - Norme(s) internationale(s) d'information financière

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux IFRS publiées par l'IASB.

Les principales méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées uniformément aux présents états financiers.

a) Estimations comptables et jugements critiques

Pour dresser les états financiers des Fonds, le gestionnaire doit exercer des jugements, effectuer des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants constatés dans les états financiers et sur la présentation des passifs éventuels. Toutefois, les incertitudes relatives à ces hypothèses et estimations pourraient donner des résultats nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif ou du passif concerné durant les périodes ultérieures. Vous trouverez ci-après une description des estimations et jugements comptables les plus importants posés durant la préparation des états financiers:

Estimations

Les principales hypothèses portant sur l'avenir et sur les autres sources clés d'incertitude relative aux estimations à la date de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice financier, sont décrites ci-après. Les hypothèses et les estimations formulées par le gestionnaire reposent sur les paramètres disponibles au moment de préparer les états financiers. Cependant, la conjoncture et les hypothèses portant sur des événements futurs pourraient changer compte tenu du marché ou de circonstances hors du contrôle du gestionnaire. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Le gestionnaire considère que les estimations utilisées pour la préparation des états financiers sont raisonnables et prudentes. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et l'écart pourrait être significatif.

b) Instruments financiers

Comptabilisation et décomptabilisation

Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale lorsqu'un Fonds devient partie aux dispositions contractuelles des instruments financiers.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie de cet actif sont expirés ou lorsque les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est acquittée, annulée ou expirée.

Classement

En procédant au classement et à l'évaluation des instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire doit évaluer le modèle économique utilisé pour les Fonds, le mode de gestion de tous les actifs et passifs financiers, le mode d'évaluation du rendement de l'ensemble selon la juste valeur et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers. Le portefeuille d'actifs financiers des Fonds est géré et évalué selon une juste valeur. Par conséquent, le classement et l'évaluation de tous les placements et dérivés des Fonds sont à la JVRN.

Tous les autres actifs et passifs sont par la suite évalués au coût amorti, conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »).

Les obligations des Fonds relatives à l'actif net attribuable aux titulaires de contrat sont classées à titre de passifs financiers, conformément aux exigences de la norme IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »), et sont présentées à la valeur de rachat.

Évaluation

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements dans les fonds sous-jacents sont évalués à la valeur liquidative calculée par le gestionnaire, conformément aux documents de référence du fonds sous-jacent. Si la valeur liquidative n'est pas disponible, les fonds sous-jacents sont évalués selon la valeur liquidative publiée la plus récente ou à la juste valeur établie par le gestionnaire en se fondant sur des données de marché observables, soit le montant jugé le plus représentatif de la juste valeur des fonds sous-jacents.

c) Placements dans des filiales, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Les filiales sont toutes des entités, y compris les placements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles les Fonds exercent un contrôle. Un Fonds contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Le gestionnaire a établi que les Fonds répondent à la définition d'entité d'investissement énoncée dans l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, à ce titre, les Fonds comptabilisent leurs filiales à la juste valeur. Les informations concernant les placements des Fonds dans des entités structurées non consolidées sont présentées à la note 7, selon le cas.

d) Dépréciation d'actifs financiers au coût amorti

À chaque date de présentation de l'information financière, le gestionnaire vérifie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier au coût amorti. Si une telle indication existe, les Fonds comptabilisent une perte de valeur, qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, déterminée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. Les pertes de valeur des actifs financiers au coût amorti sont reprises dans une période ultérieure si le montant de la perte diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

e) Trésorerie

La trésorerie représente les dépôts bancaires et est comptabilisée au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur. La trésorerie est déposée auprès du dépositaire des Fonds, qui est une institution financière canadienne.

f) Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Le gain ou la perte réalisé à la vente de placements et la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

g) Comptabilisation des revenus

Les revenus de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les Intérêts à distribuer présentés dans les états du résultat global comprennent l'intérêt sur la trésorerie.

Les distributions des fonds sous-jacents peuvent inclure des dividendes, des intérêts à distribuer et des gains en capital, dont le produit est utilisé pour acheter des parts supplémentaires dans les fonds sous-jacents. Les distributions sont comptabilisées à la date de distribution par les fonds sous-jacents et présentées séparément comme distributions des fonds sous-jacents dans les états du résultat global.

h) Répartition des revenus et des charges, et des gains et pertes en capital réalisés et latents

Les frais de gestion et les frais d'administration attribuables directement à une catégorie sont imputés à cette catégorie. Le revenu, les gains et pertes réalisés sur les opérations de placement, la variation de la plus-value (moins-value) latente et les frais communs aux Fonds sont répartis proportionnellement entre les catégories en fonction de la valeur liquidative de chaque catégorie.

i) Conversions des éléments libellés en devises

Le CAD est la monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des Fonds.

Notes annexes pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019
(en milliers de dollars)

j) Valeur liquidative par part

La valeur liquidative par part de chaque catégorie de parts de chaque Fonds se calcule en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts en circulation de cette catégorie. La valeur liquidative par part est déterminée à la clôture de chaque jour de séance à la TSX.

La valeur liquidative de chaque catégorie d'un Fonds correspond à la quote-part de la catégorie en question dans l'actif commun du Fonds, moins le passif et le passif propre à cette catégorie.

k) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par part figurant dans les états du résultat global correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat de chaque catégorie pour l'exercice, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation au cours de l'exercice.

l) Autres actifs financiers et passifs financiers

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers (autres que ceux qui sont classés à la JVRN), comme la trésorerie, les intérêts, les dividendes et autres montants à recevoir, les montants à recevoir pour des placements vendus, les montants à recevoir du gestionnaire, les montants à payer pour des placements achetés et les charges à payer et autres passifs sont évalués au coût ou au coût amorti.

m) Nouvelles normes IFRS émises mais non encore en vigueur

Aucune norme, interprétation ou modification de normes existantes non encore entrée en vigueur ne devrait avoir d'incidence importante sur les Fonds.

3. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Répercussions du coronavirus (COVID-19)

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les mesures d'urgence prises en réponse à cet enjeu ont fortement perturbé les activités commerciales à l'échelle mondiale, ce qui a donné lieu à un ralentissement économique. Les marchés boursiers et les marchés des capitaux mondiaux ont également affiché une forte volatilité et une grande faiblesse. Les gouvernements ont réagi en instaurant des mesures monétaires et budgétaires musclées afin de stabiliser les conditions économiques. La situation ne cesse d'évoluer, et la durée ainsi que l'incidence de la pandémie de COVID-19 sont très incertaines et ne peuvent être anticipées pour le moment, mais elles pourraient avoir d'importantes répercussions sur le rendement futur des Fonds. Dans le contexte actuel d'incertitude et de volatilité accrues sur les marchés, le gestionnaire continue de surveiller de près les effets de cette situation sur les risques que présentent les placements en portefeuilles pour les Fonds.

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Les Fonds peuvent être exposés à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (soit le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de concentration et l'autre risque de marché). Le programme global de gestion des risques des Fonds vise à maximiser les rendements obtenus pour le niveau de risque auquel les Fonds sont exposés et à réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur leur performance financière. La valeur du portefeuille des Fonds peut varier d'un jour à l'autre en raison des fluctuations de taux d'intérêt, de la conjoncture économique et des informations sur le marché et sur les émetteurs relatives aux titres détenus par les Fonds. La méthode de gestion des risques suivie par les Fonds comprend un contrôle de conformité aux politiques et aux directives de placement. Le gestionnaire cherche à limiter les effets potentiels de ces risques financiers sur les rendements des Fonds en engageant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et expérimentés, qui effectuent un suivi régulier des positions des Fonds et de l'évolution du marché et qui diversifient les portefeuilles de placements en respectant les directives de placement.

La méthode de gestion des risques du gestionnaire comprend le suivi mensuel et trimestriel des rendements en fonction du profil de risque des Fonds. Le gestionnaire veille également au respect des restrictions en matière de placement et à une gestion des Fonds conforme à ses objectifs et stratégies de placement et à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Certains Fonds concentrent leurs placements dans un secteur d'activité particulier, un seul pays ou une seule région du monde. Ces Fonds peuvent être plus volatils que les Fonds plus diversifiés. Dans son ensemble, le programme de gestion des risques de ces Fonds vise à réduire au minimum les conséquences potentiellement négatives sur la performance financière de chaque Fonds, d'une manière qui soit conforme à son objectif de placement.

Les portefeuilles de fonds de fonds sont rééquilibrés au moyen d'opérations d'achat ou de vente de fonds sous-jacents fondées uniquement sur le modèle de répartition stratégique de l'actif et non sur les titres composant ces fonds sous-jacents. Pour générer des rendements stables et solides à long terme, chacun des Fonds est diversifié par catégorie d'actifs, par région, par style de gestion et par stratégie. Un niveau de risque déterminé est établi pour chaque portefeuille.

Risques liés aux instruments financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que l'émetteur d'un titre de créance ou une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer les intérêts, de rembourser le capital ou de s'acquitter d'une obligation ou d'un engagement qu'il a contracté envers le Fonds. La valeur comptable des placements telle qu'elle est présentée dans l'inventaire du portefeuille correspond à l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2020. Cette règle s'applique également aux autres actifs en raison de leur date de règlement rapprochée. La notation de crédit médiane de Standard & Poor's a été utilisée dans la divulgation des risques.

L'exposition au risque de crédit n'est pas présentée pour les Fonds qui investissent principalement dans des titres ayant une échéance de moins d'un an ou dans des dépôts bancaires, car le risque est considéré comme minime.

Notes annexes pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019
(en milliers de dollars)

Le risque de crédit est présenté pour les titres de créance (excluant les placements à court terme) et les actifs dérivés. Les Fonds peuvent être indirectement exposés au risque de crédit lorsque le fonds sous-jacent investit dans des titres de créance et/ou des actifs dérivés.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les Fonds ne sont pas directement exposés à un risque de crédit important.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est présenté pour les titres de créance (excluant les placements à court terme). L'échéance de tous les placements à court terme est de moins d'un an. Les Fonds sont exposés au risque que la juste valeur des instruments financiers portant intérêt varie par suite de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Les autres actifs et passifs sont de nature à court terme ou ne portent pas intérêt.

Généralement, la juste valeur des titres à revenu fixe varie en sens inverse des fluctuations des taux d'intérêt. La juste valeur des titres à revenu fixe diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et vice-versa. Les hausses et les baisses seront habituellement plus importantes pour les titres à revenu fixe à long terme que pour ceux à court terme.

L'exposition au risque de taux d'intérêt n'est pas présentée pour les Fonds qui investissent principalement dans des titres ayant une échéance de moins d'un an ou dans des dépôts bancaires, car le risque est considéré comme minime.

Les Fonds peuvent être indirectement exposés au risque de taux d'intérêt lorsque le fonds sous-jacent investit dans des titres de créance.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les Fonds ne sont pas directement exposés à un risque de taux d'intérêt important.

c) Risque de change

Le risque de change découle des instruments financiers libellés dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de chacun des Fonds. Les Fonds sont exposés au risque que la juste valeur des titres libellés en devises varie en raison des fluctuations des taux de change. L'inventaire du portefeuille indique les titres à revenu fixe libellés en devises. Les titres à revenu fixe sont présumés être libellés dans la monnaie de présentation des Fonds, sauf indication contraire. Les titres de capitaux propres négociés sur les marchés étrangers sont également exposés au risque de change, car leur cours en monnaie locale sur une bourse étrangère est converti dans la monnaie fonctionnelle pour déterminer leur juste valeur.

Les montants représentant l'exposition aux devises sont fondés sur la juste valeur des placements des Fonds et sur le montant notionnel du capital sous-jacent de leurs contrats dérivés. Les placements comprennent les instruments monétaires et non monétaires.

Les Fonds peuvent être indirectement exposés au risque de change lorsque les fonds sous-jacents investissent dans des instruments libellés en devises.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les Fonds ne sont pas directement exposés à un risque de change important.

d) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie.

Les Fonds ne sont exposés à aucun risque de concentration directe, mais au risque de concentration indirecte des fonds sous-jacents, car leurs portefeuilles sont entièrement investis dans des fonds sous-jacents.

e) Autre risque de marché

Pour un Fonds qui investit dans des titres, la valeur liquidative par part du Fonds est directement liée à la juste valeur de ces titres, laquelle augmente ou diminue en fonction du rendement financier des émetteurs des titres et de l'ensemble des conditions économiques, politiques, fiscales et des marchés.

Tous les titres présentent un risque de perte en capital. Le gestionnaire gère ce risque en sélectionnant avec soin les titres et les autres instruments financiers selon les paramètres des stratégies de placement des Fonds. À l'exception des options vendues et des contrats à terme normalisés position vendeur (le cas échéant), le risque maximal associé aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les pertes éventuelles découlant des options vendues et des contrats à terme normalisés position vendeur sont illimitées. Les titres de capitaux propres, les titres de créance et les dérivés des Fonds sont sensibles au risque de marché qui découle des incertitudes entourant l'évolution du cours de ces instruments.

L'exposition à l'autre risque de marché n'est pas présentée pour les Fonds qui investissent principalement dans des titres ayant une échéance de moins d'un an ou dans des dépôts bancaires, car le risque est considéré comme minime.

Pour le Fonds distinct Canada diversifié AIC, l'incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrat des Fonds d'une variation de 5 % de la valeur liquidative des Fonds, toutes autres variables demeurant constantes, serait d'environ 239 \$ au 31 décembre 2020 (218 \$ au 31 décembre 2019). Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

f) Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle du risque qu'un Fonds ne soit pas en mesure de régler ses obligations liées à des passifs financiers ou de s'en acquitter en temps opportun. Les Fonds sont exposés à des rachats en trésorerie quotidiens visant des parts. C'est pourquoi les Fonds investissent principalement dans des titres négociés sur des marchés actifs dont ils peuvent facilement se départir. Tous les autres passifs des Fonds, à l'exception des dérivés, ont une échéance de six mois ou moins. De plus, les Fonds essaient de conserver suffisamment de trésorerie pour faire face à leurs besoins de liquidités. Les Fonds ont également la possibilité d'emprunter jusqu'à 5 % de leur actif net attribuable aux titulaires de contrat afin de financer les rachats.

Notes annexes pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019
(en milliers de dollars)

g) Évaluation de la juste valeur

Les Fonds classent chaque instrument financier dans un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 – les données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Les évaluations de la juste valeur sont récurrentes. En ce qui a trait aux instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable, la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Un instrument classé au niveau 1 qui cesse ultérieurement d'être négocié activement est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les modèles utilisés pour déterminer les évaluations de la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3, le cas échéant, sont validés et examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire, indépendamment de la partie qui les a créés. Le gestionnaire étudie et examine le caractère approprié des modèles d'évaluation, les résultats des évaluations et tout ajustement apporté aux prix ou aux estimations utilisés dans ces modèles. À chaque date de présentation de l'information financière, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur de niveau 3.

Fonds sous-jacents

Les placements des Fonds dans un fonds sous-jacent sont classés au niveau 1 lorsqu'ils sont rachetables sur une base quotidienne. Ils sont classés au niveau 2 lorsqu'ils ne sont pas rachetables sur une base quotidienne.

Hiérarchie des justes valeurs

Aux 31 décembre 2020 et 2019, tous les placements du Fonds étaient classés dans le Niveau 1.

Transferts entre niveaux

Aucun transfert n'est survenu entre les niveaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

4. PARTS DES FONDS

Les parts émises et en circulation constituent le capital de chaque Fonds. Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts sans valeur nominale de chaque catégorie, lesquelles peuvent être rachetées, au gré du titulaire de contrat, à la valeur liquidative par part courante.

Chaque Fonds a une obligation contractuelle de racheter ses parts contre de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les parts en circulation sont classées comme des passifs financiers. Les Fonds ne sont soumis à aucune restriction ni à aucune exigence spécifique en matière de capital, mis à part les exigences minimales en matière de souscription. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat présentent l'évolution des parts de chaque Fonds au cours des périodes. Les Fonds cherchent à investir les produits de souscription reçus dans des placements appropriés selon leurs objectifs de placement, tout en respectant les exigences réglementaires. Les Fonds conservent suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat et contractent des emprunts à court terme ou cèdent des titres pour accroître leurs liquidités en cas de besoin.

Les Fonds ont émis deux catégories de parts, qui présentent le même rang de subordination, mais qui ne sont pas identiques. Par conséquent, les parts ne répondent pas aux critères permettant de les classer dans les capitaux propres. Elles sont plutôt présentées à titre de passifs financiers conformément aux exigences de l'IAS 32.

5. IMPOSITION

Les Fonds sont réputés être des fiducies en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « loi »). Le revenu des Fonds et les gains et pertes en capital nets sont réputés être attribués aux titulaires de contrat afin que les Fonds ne soient pas soumis à l'impôt en vertu de la partie I de la loi. Par conséquent, les Fonds ne comptabilisent pas de provisions pour impôts. Tout avantage fiscal résultant de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital, le cas échéant, n'a pas été comptabilisé à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur les vingt années suivantes et servir à réduire les montants imposables futurs.

Notes annexes pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019
(en milliers de dollars)

Le tableau qui suit présente les pertes autres qu'en capital pouvant être reportées en avant au 31 décembre 2020.

Aux 31 décembre	2020		2019*	
	Pertes autres qu'en capital (\$)	Année d'expiration	Pertes autres qu'en capital (\$)	Année d'expiration
Fonds distinct Canada diversifié AIC	48	2039	48	2039
	120	2040	-	

Le tableau qui suit présente les pertes autres qu'en capital pouvant être reportées en avant en date du 31 décembre 2019.

Aux 31 décembre	2019*		2018	
	Pertes autres qu'en capital (\$)	Année d'expiration	Pertes autres qu'en capital (\$)	Année d'expiration
Fonds distinct Canada diversifié AIC	48	2039	-	

*Les données comparatives pour les reports de pertes autres qu'en capital ont été retraitées par rapport au montant présenté précédemment.

6. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire, une filiale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, sont des placements entre parties liées. Toutes les opérations de placement associées à ces fonds sous-jacents sont évaluées selon la valeur liquidative par part de chaque fonds sous-jacent. Les Fonds reçoivent des distributions de revenus de ces fonds sous-jacents. Des détails sur ces placements se trouvent dans l'inventaire du portefeuille.

Frais de gestion

ivari impute des frais de gestion annuels aux Fonds. Le gestionnaire impute des frais de gestion annuels aux fonds sous-jacents en contrepartie de la prestation de services conformément à la convention de gestion.

Les frais de gestion quotidiens applicables aux Fonds et payables à ivari sont calculés à chaque date d'évaluation et correspondent au produit de la valeur liquidative des Fonds à cette date et du nombre de jours écoulés depuis la dernière date d'évaluation, multiplié par le taux des frais de gestion quotidiens de ivari applicable aux Fonds.

En plus des frais de gestion, les Fonds et les fonds sous-jacents assument tous les coûts liés à leurs activités, y compris, sans toutefois s'y limiter, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité, les honoraires du dépositaire, les frais des services de garde de biens, les impôts et taxes (le cas échéant), les intérêts, les frais d'exploitation et d'administration, ainsi que les frais des rapports financiers et autres rapports, et des documents d'information exigés pour se conformer aux lois et aux directives réglementaires régissant l'émission ou la vente de contrats de rente variable.

Le gestionnaire a, de lui-même, renoncé à une partie des frais d'exploitation autrement payables par les Fonds ou pris une partie de ces frais à sa charge. Toute renonciation peut être résiliée à tout moment par le gestionnaire.

7. PLACEMENTS DANS DES FILIALES, DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Les Fonds considèrent leurs placements dans des fonds sous-jacents comme des placements dans des entités structurées non consolidées.

Les fonds sous-jacents ont pour unique objet d'investir en vue de réaliser une plus-value du capital, d'obtenir un revenu, ou les deux.

Les fonds sous-jacents financent leurs activités par l'émission de titres pouvant être rachetés à la demande du porteur et conférant à celui-ci une quote-part dans l'actif net des fonds sous-jacents respectifs. Les Fonds détiennent des titres de chacun des fonds sous-jacents. La valeur comptable des intérêts des Fonds dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste placements, à la juste valeur des états de la situation financière. Le risque maximal de perte correspond à la valeur comptable des intérêts des Fonds dans les fonds sous-jacents. La variation de la juste valeur de chacun des fonds sous-jacents est incluse dans la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements dans les états du résultat global.

Les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités des documents de placement des fonds sous-jacents concernés et au risque de marché découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds sous-jacents.

Les Fonds peuvent demander quotidiennement le rachat de leurs placements dans un fonds sous-jacent. Une fois que les Fonds se sont départis des titres d'un fonds sous-jacent, ils cessent d'être exposés à tout risque lié à ce fonds sous-jacent.

Notes annexes pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019
(en milliers de dollars)

Tous les placements effectués dans les fonds sous-jacents qui sont des entités structurées non consolidées sont présentés dans le tableau suivant :

Aux 31 décembre (\$)	2020		2019	
	Actif net du fonds sous-jacent	Juste valeur des placements dans le fonds sous-jacent	Actif net du fonds sous-jacent	Juste valeur des placements dans le fonds sous-jacent
Nom du fonds sous-jacent				
Fonds distinct Canada diversifié AIC				
Fonds de revenu de dividendes Plus Manuvie	1 797 773	4 595	1 619 410	4 203
Fonds distinct marché monétaire AIC				
Fonds du marché monétaire Manuvie	389 098	1 239	1 080 657	1 343

Fonds de revenu de dividendes Plus Manuvie

25 principaux titres des fonds sous-jacents (non audité)

VALEUR NOMINALE (EN MILLIERS DE \$)/ NBRE D'ACTIONNÉS/ NBRE DE PARTS	Titre	COÛT MOYEN (en milliers de \$)	JUSTE VALEUR (en milliers de \$)
42 000	Constellation Software, Inc.	50 077	69 422
134 000	Chemin de fer Canadien Pacifique Ltée	49 745	59 165
40 000	Shopify, Inc.	39 789	57 493
530 000	Thomson Reuters Corp.	47 716	55 215
415 000	Waste Connections, Inc.	49 959	54 166
1 225 000	Alimentation Couche-Tard, Inc., cat. B	47 719	53 141
175 434	Microsoft Corp.	40 790	49 711
825 000	Brookfield Asset Management, Inc.	37 683	43 411
200 000	Cargojet, Inc.	29 632	42 966
245 000	FirstService Corp.	38 831	42 684
180 000	Boyd Group Services, Inc.	35 469	39 521
270 000	Evolution Gaming Group AB	10 886	34 645
510 000	Les Systèmes Enghouse Ltée	25 869	31 441
1 200 000	ATS Automation Tooling Systems, Inc.	22 226	26 820
529 629	Dye & Durham Ltd.	10 951	26 757
381 090	Calian Group Ltd.	18 571	25 213
400 000	Brookfield Infrastructure Partners LP	22 461	25 192
263 000	Micron Technology, Inc.	18 963	25 190
78 278	PayPal Holdings, Inc.	13 508	23 356
642 000	Jamieson Wellness, Inc.	17 118	23 195
180 000	Groupe TMX Ltée	23 739	22 885
290 000	Corporation Nuvei	15 005	22 559
35 000	Thermo Fisher Scientific, Inc.	19 647	20 769
32 000	IDEXX Laboratories, Inc.	11 286	20 379
170 000	Monster Beverage Corp.	14 084	20 029

Fonds du marché monétaire Manuvie

25 principaux titres des fonds sous-jacents (non audité)

VALEUR NOMINALE (EN MILLIERS DE \$)/ NBRE D'ACTIONNÉS/ NBRE DE PARTS	Titre	COÛT MOYEN (en milliers de \$)	JUSTE VALEUR (en milliers de \$)
42 900	La Banque de Nouvelle- Écosse, 0,52 %, 13 janv. 2021, OTV	42 900	42 900
42 550	Bons du Trésor du Canada, 0,82 %, 4 mars 2021	42 204	42 204
35 600	Banque Royale du Canada, 0,45 %, 8 févr. 2021, OTV	35 600	35 600
33 823	La Banque Toronto-Dominion, 2,05 %, 8 mars 2021	33 893	33 893
31 147	Banque de Montréal, 3,40 %, 23 avr. 2021	31 378	31 378
29 600	Bons du Trésor du Canada, 0,50 %, 25 mars 2021	29 459	29 459
20 500	Banque Royale du Canada, 2,86 %, 4 mars 2021	20 573	20 573
19 000	Crédit Toyota Canada, Inc., 0,31 %, 7 juill. 2021	18 957	18 957
17 062	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,90 %, 26 avr. 2021	17 104	17 104
16 000	Crédit Toyota Canada, Inc., 1,75 %, 21 juill. 2021	16 121	16 121
13 720	OMERS Finance Trust, 0,24 %, 4 févr. 2021	13 711	13 711
13 380	Prime Trust, 0,31 %, 6 avr. 2021	13 366	13 366
10 000	Banner Trust, 0,30 %, 19 janv. 2021	9 992	9 992
8 100	Pure Grove Funding, 0,28 %, 19 janv. 2021	8 098	8 098
8 000	Province de l'Ontario, 0,18 %, 10 févr. 2021	7 997	7 997
6 000	Prime Trust, 0,30 %, 6 avr. 2021	5 995	5 995
6 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 0,29 %, 7 avr. 2021	5 983	5 983
5 300	Bons du Trésor du Canada, 1,62 %, 4 févr. 2021	5 219	5 219
5 000	Zeus Receivables Trust, 0,30 %, 19 janv. 2021	4 996	4 996
5 000	Province de la Colombie- Britannique, 0,22 %, 10 août 2021	4 993	4 993
4 800	La Banque Toronto-Dominion, 2,62 %, 22 déc. 2021	4 906	4 906
4 400	Banque de Montréal, 1,61 %, 28 oct. 2021	4 444	4 444
4 303	Banque Nationale du Canada, 1,81 %, 26 juill. 2021	4 337	4 337
3 500	Pure Grove Funding, 0,30 %, 22 mars 2021	3 497	3 497
2 500	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,64 %, 12 juill. 2021	2 514	2 514

Faits saillants financiers (non audité)

Fonds distinct Canada diversifié AIC

Ratios et données supplémentaires*Option garantie à 100 %*

	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁽¹⁾ (\$)	3 460	3 208	3 377	4 479	6 482
Nombre de parts en circulation (en milliers) ⁽¹⁾	389	425	501	605	1 078
Ratio des frais de gestion ⁽²⁾ (%)	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	7,09	8,77	8,40	8,98	6,80
Taux de rotation du portefeuille ⁽³⁾ (%)	1,46	7,24	13,97	186,22	26,83
Valeur liquidative par part ⁽¹⁾ (\$)	8,90	7,55	6,74	7,40	6,01

⁽¹⁾ Données au 31 décembre de l'exercice indiqué, sauf avis contraire.

⁽²⁾ Le RFG est établi d'après le total des charges de la période indiquée, à l'exclusion des courtages et des autres coûts de transactions du portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien au cours de la période. Il est calculé en divisant le total des charges et des frais, compte non tenu des commissions, des coûts de transactions et des impôts sur le revenu, par la valeur liquidative moyenne du fonds distinct pour la période, puis en multipliant ce quotient par 100.

⁽³⁾ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs gère activement les placements. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un portefeuille.

Option garantie à 75 %

	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁽¹⁾ (\$)	1 323	1 150	1 228	1 506	1 335
Nombre de parts en circulation (en milliers) ⁽¹⁾	125	128	153	171	187
Ratio des frais de gestion ⁽²⁾ (%)	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	5,52	7,25	6,98	8,09	5,37
Taux de rotation du portefeuille ⁽³⁾ (%)	1,46	7,24	13,97	186,22	26,83
Valeur liquidative par part ⁽¹⁾ (\$)	10,59	8,97	8,02	8,80	7,15

⁽¹⁾ Données au 31 décembre de l'exercice indiqué, sauf avis contraire.

⁽²⁾ Le RFG est établi d'après le total des charges de la période indiquée, à l'exclusion des courtages et des autres coûts de transactions du portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien au cours de la période. Il est calculé en divisant le total des charges et des frais, compte non tenu des commissions, des coûts de transactions et des impôts sur le revenu, par la valeur liquidative moyenne du fonds distinct pour la période, puis en multipliant ce quotient par 100.

⁽³⁾ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs gère activement les placements. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un portefeuille.

Faits saillants financiers (non audité)

Fonds distinct marché monétaire AIC

Ratios et données supplémentaires*Option garantie à 100 %*

	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁽¹⁾ (\$)	1 192	1 286	1 401	1 663	1 719
Nombre de parts en circulation (en milliers) ⁽¹⁾	190	206	228	273	283
Ratio des frais de gestion ⁽²⁾ (%)	0,75	0,50	0,76	0,93	1,28
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	5,57	6,33	5,91	6,30	1,28
Valeur liquidative par part ⁽¹⁾ (\$)	6,27	6,24	6,15	6,08	6,07

⁽¹⁾ Données au 31 décembre de l'exercice indiqué, sauf avis contraire.

⁽²⁾ Le RFG est établi d'après le total des charges de la période indiquée, à l'exclusion des courtages et des autres coûts de transactions du portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien au cours de la période. Il est calculé en divisant le total des charges et des frais, compte non tenu des commissions, des coûts de transactions et des impôts sur le revenu, par la valeur liquidative moyenne du fonds distinct pour la période, puis en multipliant ce quotient par 100.

Option garantie à 75 %

	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁽¹⁾ (\$)	123	138	146	147	136
Nombre de parts en circulation (en milliers) ⁽¹⁾	17	19	21	21	20
Ratio des frais de gestion ⁽²⁾ (%)	0,59	0,35	0,60	0,58	0,74
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	5,45	6,28	5,92	6,17	0,74
Valeur liquidative par part ⁽¹⁾ (\$)	7,25	7,20	7,09	7,00	6,96

⁽¹⁾ Données au 31 décembre de l'exercice indiqué, sauf avis contraire.

⁽²⁾ Le RFG est établi d'après le total des charges de la période indiquée, à l'exclusion des courtages et des autres coûts de transactions du portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien au cours de la période. Il est calculé en divisant le total des charges et des frais, compte non tenu des commissions, des coûts de transactions et des impôts sur le revenu, par la valeur liquidative moyenne du fonds distinct pour la période, puis en multipliant ce quotient par 100.



ivari est l'émettrice exclusive de la police individuelle de rente variable pour placement dans les Fonds distincts AIC. Une description complète des caractéristiques principales d'une police individuelle de rente variable se trouve dans le cahier de renseignements des Fonds distincts AIC. Tout montant affecté à un fonds distinct est investi au risque du titulaire de contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

^{MC} ivari et les logos ivari sont des marques de commerce d'ivari Holdings ULC. ivari est autorisée à utiliser ces marques.

Les Fonds distincts AIC sont émis par :

ivari^{MC}